

DÉLIBÉRATION n° 2020/048

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : PUYAU-CIBAT Marie-Claude, ROUZAUD Ingrid.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget COMMUNE - Compte de Gestion 2019
dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-048-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020



DÉLIBÉRATION n° 2020/049

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : PUYAU-CIBAT Marie-Claude, ROUZAUD Ingrid.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget ASSAINISSEMENT- Compte de Gestion 2019
dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 29 juillet 2020



Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-049-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/050

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZEAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget EXPLOITATION FORESTIERE - Compte de Gestion 2019
dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 29 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-050-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020



DÉLIBÉRATION n° 2020/051

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : PUYAU-CIBAT Marie-Claude, ROUZAUD Ingrid.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget HÔTEL D'ENTREPRISES - Compte de Gestion 2019
dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 29 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-051-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020



DÉLIBÉRATION n° 2020/052

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : PUYAU-CIBAT Marie-Claude, ROUZAUD Ingrid.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget CULTUREL - Compte de Gestion 2019
dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 29 juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-052-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020



DÉLIBÉRATION n° 2020/053

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : PUYAU-CIBAT Marie-Claude, ROUZAUD Ingrid.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget PEYREHITTE III - Compte de Gestion 2019
dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Trésorière

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Affiché le 29 juillet 2020



Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-053-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/054

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : PUYAU-CIBAT Marie-Claude, ROUZAUD Ingrid.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget COMMUNE - Compte Administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. Bernard PLANO ne prenant pas part au vote, Mme Cindy SIBÉ est élue Présidente de l'Assemblée

- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 21 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES),

1° - Donne acte au Maire de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		- €	397 406,23 €	
Opération de l'exercice	9 415 037,42 €	10 246 774,84 €	1 693 291,73 €	1 427 989,55 €
TOTAUX	9 415 037,42 €	10 246 774,84 €	2 090 697,96 €	1 427 989,55 €
Résultats de clôture		831 737,42 €	662 708,41 €	
Restes à réaliser		- €	499 783,00 €	323 007,00 €
TOTAUX CUMULES		831 737,42 €	1 162 491,41 €	323 007,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	831 737,42 €	839 484,41 €	

2° - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente de l'Assemblée,



Affiché le

29 JUL. 2020

Cindy SIBÉ

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-054-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/055

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget ASSAINISSEMENT - Compte Administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. Bernard PLANO ne prenant pas part au vote, Mme Cindy SIBÉ est élue Présidente de l'Assemblée

- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° - Donne acte au Maire de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		- €	315 656,40 €	- €
Opération de l'exercice	799 744,33 €	1 100 988,27 €	495 604,94 €	630 436,64 €
TOTAUX	799 744,33 €	1 100 988,27 €	811 261,34 €	630 436,64 €
Résultats de clôture		301 243,94 €	180 824,70 €	
Restes à réaliser			671 824,00 €	441 344,00 €
TOTAUX CUMULES		301 243,94 €	852 648,70 €	441 344,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	301 243,94 €	411 304,70 €	

2° - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente de l'Assemblée,

Affiché le **29 JUIL. 2020**

Cindy SIBÉ



Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-055-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/056

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget EXPLOITATION FORESTIERE - Compte Administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. Bernard PLANO ne prenant pas part au vote, Mme Cindy SIBÉ est élue Présidente de l'Assemblée

- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° - Donne acte au Maire de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		19 752,35 €	- €	2 401,03 €
Opération de l'exercice	1 940,43 €	2 835,79 €	3 769,85 €	555,32 €
TOTAUX	1 940,43 €	22 588,14 €	3 769,85 €	2 956,35 €
Résultats de clôture		20 647,71 €	813,50 €	
Restes à réaliser			6 885,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	20 647,71 €	7 698,50 €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	20 647,71 €	7 698,50 €	

2° - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente de l'Assemblée,

Affiché le **29 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-056-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Cindy SIBÉ



DÉLIBÉRATION n° 2020/057

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget HÔTEL D'ENTREPRISES - Compte Administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. Bernard PLANO ne prenant pas part au vote, Mme Cindy SIBÉ est élue Présidente de l'Assemblée

- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° - Donne acte au Maire de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		31 968,26 €	- €	10 646,95 €
Opération de l'exercice	9 420,56 €	20 903,72 €	4 858,55 €	9 251,43 €
TOTAUX	9 420,56 €	52 871,98 €	4 858,55 €	19 898,38 €
Résultats de clôture		43 451,42 €		15 039,83 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		43 451,42 €	- €	15 039,83 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	43 451,42 €		15 039,83 €

2° - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente de l'Assemblée,

Affiché le **29 JUL. 2020**

Cindy SIBÉ



DÉLIBÉRATION n° 2020/058

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget CULTUREL - Compte Administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. Bernard PLANO ne prenant pas part au vote, Mme Cindy SIBÉ est élue Présidente de l'Assemblée

- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° - Donne acte au Maire de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		53,31 €		
Opération de l'exercice	27 909,35 €	28 821,32 €		
TOTAUX	27 909,35 €	28 874,63 €	- €	- €
Résultats de clôture		965,28 €		
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		965,28 €	- €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	965,28 €		

2° - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente de l'Assemblée,

Affiché le **29 JUL. 2020**

Cindy SIBÉ

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-058-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/059

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget PEYREHITTE III - Compte Administratif 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. Bernard PLANO ne prenant pas part au vote, Mme Cindy SIBÉ est élue Présidente de l'Assemblée

- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° - Donne acte au Maire de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	441,60 €	- €	- €	130 155,92 €
Opération de l'exercice	1 105 271,57 €	1 105 758,69 €	1 176 911,70 €	1 098 654,93 €
TOTAUX	1 105 713,17 €	1 105 758,69 €	1 176 911,70 €	1 228 810,85 €
Résultats de clôture		45,52 €		51 899,15 €
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES		45,52 €		51 899,15 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	45,52 €	- €	51 899,15 €

2° - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente de l'Assemblée,

Affiché le **29 JUL. 2020**

Cindy SIBÉ 65800



DÉLIBÉRATION n° 2020/060

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget Commune - Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	9 415 037.42 €
RECETTES	10 246 774.84 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	831 737.42 €

Résultat antérieur	€
Résultat cumulé à affecter	831 737.42 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 693 291.73 €
RECETTES	1 427 989.55 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-265 302.18 €

Résultat antérieur	-397 406.23 €
Résultat cumulé	-662 708.41 €

RAR Dépenses	499 783.00 €
RAR Recettes	323 007.00 €
Solde des RAR	-176 776.00 €

Résultat cumulé avec RAR	-839 484.41 €
---------------------------------	----------------------

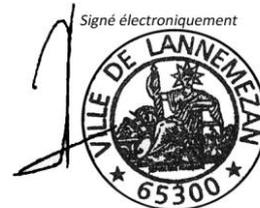
- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES),

Décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2020

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	662 709 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	831 738 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	499 783 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	323 007 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-060-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/061

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	799 744.33 €
RECETTES	1 100 988.27 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	301 243.94 €

Résultat antérieur	€
Résultat cumulé à affecter	301 243.94 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	495 604.94 €
RECETTES	630 436.64 €
Résultat d'investissement de l'exercice	134 831.70 €

Résultat antérieur	-315 656.40 €
Résultat cumulé	-180 824.70 €

RAR Dépenses	671 824.00 €
RAR Recettes	441 344.00 €
Solde des RAR	-230 480.00 €

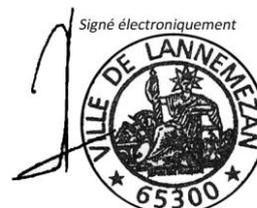
Résultat cumulé avec RAR	-411 304.70 €
---------------------------------	----------------------

- après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2020

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	-180 825 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	301 244 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D. INV - Restes à réaliser dépenses	671 824 €
R. INV - Restes à réaliser recettes	441 344 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-061-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/062

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget EXPLOITATION FORESTIERE - Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 940.43 €
RECETTES	2 835.79 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	895.36 €

Résultat antérieur	19 752.35 €
Résultat cumulé à affecter	20 647.71 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	3 769.85 €
RECETTES	555.32 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-3 214.53 €

Résultat antérieur	2 401.03 €
Résultat cumulé	-813.50 €

RAR Dépenses	6 885.00 €
RAR Recettes	00.00 €
Solde des RAR	6 885.00€

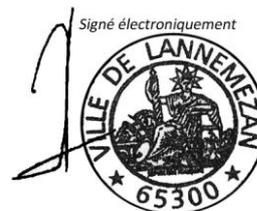
Résultat Cumulé avec RAR **-7 698.50 €**

- après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2020

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	814 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	8 000 €
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	12 648 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	
D.INV - Restes à réaliser dépenses	6 885 €
R.INV - Restes à réaliser recettes	

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-062-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/063

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget HÔTEL D'ENTREPRISES - Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	9 420.56 €
RECETTES	20 903.72 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	11 483.16 €

Résultat antérieur	31 968.26 €
Résultat cumulé à affecter	43 451.42 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 858.55 €
RECETTES	9 251.43 €
Résultat d'investissement de l'exercice	4 392.88 €

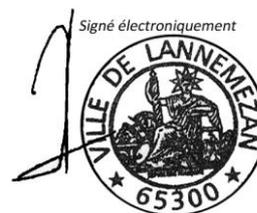
Résultat antérieur	10 646.95 €
Résultat cumulé	15 039.43 €

- après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2020

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	15 040.00 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	43 452.00 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-063-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/064

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget CULTURE - Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	27 909.35 €
RECETTES	28 821.32 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	911.97 €

Résultat antérieur	53.31 €
Résultat cumulé à affecter	965.28 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
RECETTES	
Résultat d'investissement de l'exercice	

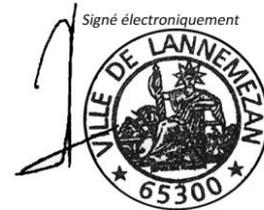
Résultat antérieur	
Résultat cumulé	

- après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2020

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	€
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	€
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	966 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-064-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/065

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Budget PEYREHITTE III - Affectation des résultats 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon mentionnée ci-après :

1/SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 105 271.57 €
RECETTES	1 105 758.69 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	487.12 €

Résultat antérieur	-441.60 €
Résultat cumulé à affecter	45.52 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 176 911.70 €
RECETTES	1 098 654.93 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-78 256.77 €

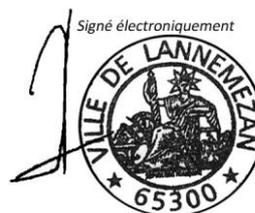
Résultat antérieur	130 155.92 €
Résultat cumulé	51 899.15 €

- après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget le résultat cumulé de la façon suivante :

INSCRIPTIONS BUDGET 2020

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	51 900 €
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	€
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	€
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	46 €
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	€

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-065-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/066

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON.

OBJET : Finances : Rapport d'Orientations Budgétaires /Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget [...]. (L. 2312-1 du CGCT).

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape fondamentale du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que de préciser les engagements pluriannuels communaux.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu : pour les communes d'au moins 3 500 habitants, le rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

De manière exceptionnelle en 2020, dans le cadre des mesures d'urgence sanitaire, les règles de tenue du DOB ont été assouplies en abrogeant le délai maximal de deux mois entre la remise du rapport et le vote du budget et le délai « raisonnable » impliquant que le débat n'ait pas lieu à une échéance trop proche du vote du budget.

En conséquence, au regard du VIII de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est possible lors de la séance du vote du budget.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de débattre du futur budget 2020 à l'appui du document joint en annexe sachant au préalable que ce type de présentation et de débat n'est pas suivi d'un vote de l'assemblée communale mais de la prise d'une délibération actant de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires et la tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

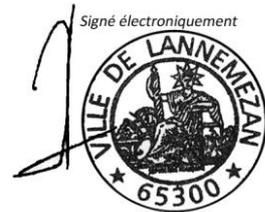
le Maire entendu,

à l'unanimité,

ATTESTE

que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 a été présenté et que le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 a eu lieu entre les membres du Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-066-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/067

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget communal et budgets annexes : Fixation et vote des taux relatifs à la fiscalité locale

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2020 des quatre taxes directes locales (document n° 1259),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

DECIDE

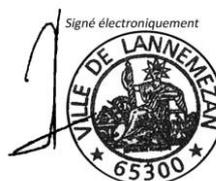
de fixer les taux de la fiscalité pour l'année 2020 de la façon suivante :

	2019	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,93 %	16,93 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,54 %	38,54 %
Cotisation foncière des entreprises	30,47 %	30,47 %

Les produits s'élèvent à :

Taxe d'habitation (compensation)	2 145 616 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 820 314 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	13 142 €
Cotisation foncière des entreprises	1 953 127 €
Soit un total de (hors compensation TH)	3 786 583 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-067-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-067-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/068

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Communal : vote du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

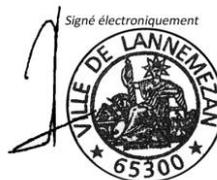
ADOpte

le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	10 680 528 €
Section d'investissement	2 976 227 €

Pour copie conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement



Affiché le 29 Juillet 2020

Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 23
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2020/069

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget communal et budgets annexes : subvention au budget annexe Assainissement

La réglementation en vigueur, la nécessité d'entretien de la station d'épuration, l'entretien et l'extension des réseaux, la baisse globale de la consommation nous imposent des coûts financiers importants qu'il faudrait répercuter intégralement sur le prix du m3 d'eau usée traitée.

Le Conseil Municipal a validé par délibération 2017/048, une augmentation du m3 d'eau usée traitée, en passant de 1,72 € à 1,89 € pour les usagers, et par délibération 2017/102, une seconde augmentation à compter de 1^{er} janvier 2018, passant le m3 d'eau usée traitée de 1.89 € à 2,29 €

Néanmoins, celle-ci ne couvre pas les frais engendrés pour les raisons évoquées ci-dessus.

Afin de ne pas impacter à nouveau les usagers, déjà tributaires de nombreuses charges financières, il y a lieu de maîtriser au mieux cette augmentation.

Aussi, et conformément à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 140 000 € du budget général au budget assainissement.

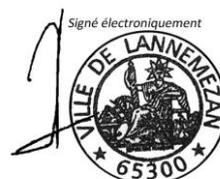
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré et à la majorité de voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES),

DECIDE

↳ de verser une subvention d'un montant de 140 000 € du budget général au budget assainissement.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-069-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/070

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Assainissement : Vote du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

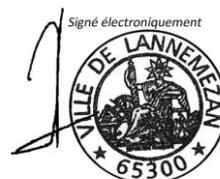
ADOpte

le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'exploitation 1 146 529 €

Section d'investissement 1 440 714 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/071

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Exploitation Forestière : Vote du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

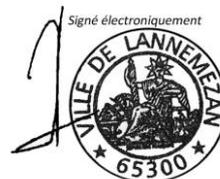
- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte

le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'exploitation	30 109 €
Section d'investissement	16 099 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/072

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Hôtel d'Entreprises : Vote du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

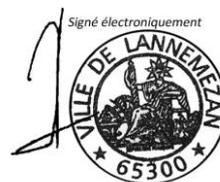
- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte

le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section d'exploitation	56 311 €
Section d'investissement	63 351 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-072-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020

Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 23
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2020/073

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Service Culturel : Vote du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

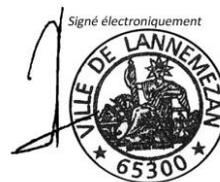
- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

ADOpte

le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement **23 266 €**

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200729-2020-073-DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/074

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Peyrehitte III : Vote du Budget Primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

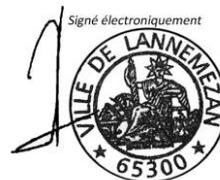
- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte

le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	1 170 551 €
Section d'investissement	1 197 105 €

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Nombre de Conseillers
- en exercice : 29
- présents : 23
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 27

DÉLIBÉRATION n° 2020/075 bis
(Annule et remplace la délibération 2020-075)

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Budget Communal et budgets annexes - Taxe communale sur l'électricité

L'article 56 de la convention signée entre la Commune et la société Energies Services Lannemezan, en date du 29 avril 1993, stipulait que la société Energie Services Lannemezan conserverait la taxe communale sur l'électricité afin de financer les travaux sur les réseaux électriques.

Il est néanmoins possible de demander à ESL le reversement de cette taxe. Compte-tenu de la diminution de la RUO (redevance d'utilisation des ouvrages) versée à la Commune,

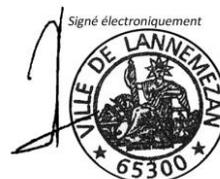
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 22 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

DECIDE

↳ de demander à ESL de reverser à la commune 100 % de cette taxe pour l'année 2020.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 30 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture 065-216502583-20200730-2020-075bis-DE Date de télétransmission : 30/07/2020 Date de réception préfecture : 30/07/2020
--

DÉLIBÉRATION n° 2020/076

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Convention d'adhésion au service « Retraite » 2020-2022 du Centre de Gestion

La Commune avait, par convention, adhéré au service « Retraite » du Centre de Gestion 65 pour la période allant de 2011 à 2014, pour l'ensemble des agents de la Commune, CCAS-EHPAD et de la Caisse des Ecoles.

Cette convention a été reconduite pour la période 2016 à 2017 par délibération 2016/006 du 22 janvier 2016 pour la période de 2018 à 2019 par délibération 2019/134 du 29 novembre 2019.

Le Centre de Gestion 65 nous propose de renouveler cette convention pour la période 2020 - 2022.

Le CDG 65 joue le rôle d'intermédiaire à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les Centres de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFF qui consiste en :

- une mission d'information et de formation multifonds au profit des collectivités et de leurs agents,
- une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la CDC en tant que gestionnaire de la CNRACL.

La nouvelle convention comprend une tarification sur les actes réalisés.

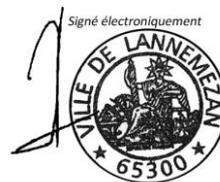
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

↳ d'autoriser M. le Maire à signer cette convention pour la période de 2020-2022.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

DÉLIBÉRATION n° 2020/077

L'an deux mille vingt et le 21 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 Juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBÉ, Jean-Claude SUBIAS, Isabelle ORTE, Alain MAILLÉ, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Maurine FOSSAT, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Pascal AUDIC à Jean-Marie DA BENTA, Marie-France RUFFAT à Jacqueline ALFONZO et Laurent LAGES à Philippe LACOSTE.

Absents : Marie-Claude PUYAU-CIBAT, Ingrid ROUZAUD.

Secrétaire de séance : Gisèle ROUILLON

OBJET : Travaux : Signature d'une convention de servitudes avec Enédis

Des travaux sur les réseaux électriques sont prévus sur le chemin à proximité de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Ces travaux se déroulent en partie sur le chemin qui sépare Capvern et Lannemezan.

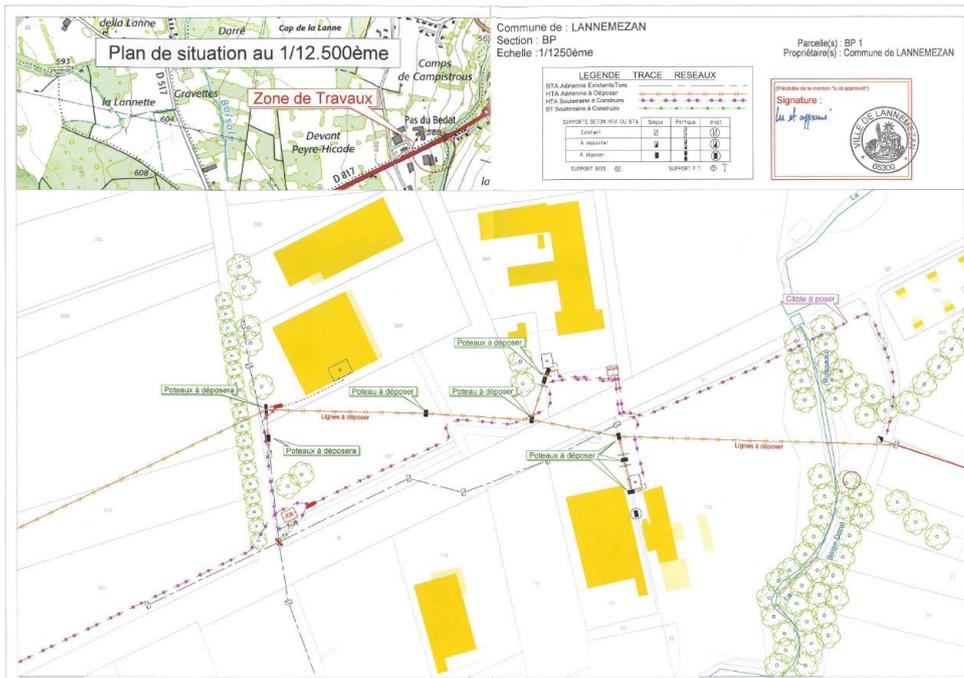
Pour ce faire, Enédis a besoin de signer une convention avec les différents propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

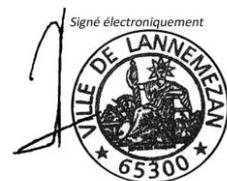
- après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

↳ d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 29 Juillet 2020

Accusé de réception en préfecture
065-216502583-20200729-2020-077-DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020